

## Etats financiers annuels de SICAV

### FIDELITY SICAV PLUS

FIDELITY SICAV PLUS publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **29 mai 2023**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Mustapha MEDHIOUB.

#### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2022 (Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>260 246 532</u>	<u>225 098 180</u>
Obligations et valeurs assimilées		250 169 466	221 069 192
Titres OPCVM		10 077 066	4 028 988
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>244 395 672</u>	<u>189 750 821</u>
Placements monétaires	5	243 615 628	189 689 066
Disponibilités		780 044	61 755
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>43 770</u>	<u>180 340</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>504 685 974</b></u>	<u><b>415 029 341</b></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	1 264 846	966 274
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	44 441	53 335
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>1 309 287</b></u>	<u><b>1 019 609</b></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	472 475 829	389 060 086
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		30 900 858	24 949 646
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>503 376 687</b></u>	<u><b>414 009 732</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>504 685 974</b></u>	<u><b>415 029 341</b></u>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	17 286 320	7 834 125
Revenus des obligations et valeurs assimilées		17 146 016	7 819 010
Revenus des titres OPCVM		140 304	15 115
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	12 305 119	4 882 763
<b>Revenus des prises en pension</b>	12	6 968 976	10 937 054
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		36 560 415	23 653 942
<b>Intérêts des mises en pensions</b>		(18 229)	-
<b>Charges de gestion des placements</b>	13	(4 687 599)	(3 087 130)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		31 854 587	20 566 812
<b>Autres charges</b>	14	(594 162)	(460 946)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		31 260 425	20 105 866
Régularisation du résultat d'exploitation		(359 567)	4 843 780
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		30 900 858	24 949 646
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		359 567	(4 843 780)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		34 735	(10 290)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		147 623	585 288
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		31 442 783	20 680 864

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Exercice clos le 31/12/2022</i>	<i>Exercice clos le 31/12/2021</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>31 442 783</u>	<u>20 680 864</u>
Résultat d'exploitation	31 260 425	20 105 866
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	34 735	(10 290)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	147 623	585 288
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>57 924 172</u>	<u>214 507 046</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	665 846 039	590 221 624
- Régularisation des sommes non distribuables	42 902 112	42 655 502
- Régularisation des sommes distribuables	22 724 711	19 595 677
<b>Rachats</b>		
- Capital	(611 065 312)	(394 636 727)
- Régularisation des sommes non distribuables	(39 399 100)	(28 577 133)
- Régularisation des sommes distribuables	(23 084 278)	(14 751 897)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>89 366 955</b></u>	<u><b>235 187 910</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	414 009 732	178 821 822
En fin de l'exercice	503 376 687	414 009 732
<b>NOMBRE D' ACTIONS</b>		
En début de l'exercice	3 328 582	1 533 138
En fin de l'exercice	3 797 254	3 328 582
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>132,563</b></u>	<u><b>124,380</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>6,58%</b></u>	<u><b>6,64%</b></u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS**  
**LE 31 DECEMBRE 2022**

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 30 avril 2018 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 20 Février 2018. Elle a été ouverte au public le 27 septembre 2018.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY SICAV PLUS est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

### 3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « FIDELITY SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### 3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée

directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

#### 3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### 3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### 3.6- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à D : 260.246.532 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>241 910 154</b>	<b>250 169 466</b>	<b>49,70%</b>
<b>Obligation de sociétés</b>			<b>58 680 704</b>	<b>61 278 507</b>	<b>12,17%</b>
TN0003400678	AB SUB 2020-03 (C) 9.4% 7 ANS	58 021	5 843 819	6 223 405	1,24%
TN0003400694	AB SUB 2021 10 ANS TMM+2,8%	60 000	5 400 000	5 683 324	1,13%
TN0007780075	ABC TUNISIE 2020-1	8 899	889 903	933 193	0,19%
TN0003600509	ATB 2007/1	50 000	2 000 000	2 087 451	0,41%
TN0003600640	ATB SUB 2017 A TMM+2.05%	20 000	1 200 000	1 268 406	0,25%
TN0004700803	ATL 2019-1 TF 11.6%	15 000	600 000	603 966	0,12%
TN0004700811	ATL 2020/1 TF 10.3%	40 000	2 400 000	2 441 719	0,49%
TN6KZZZEJ5N2	ATL 2021-1 CB 9.8% 7 ANS	20 697	2 069 700	2 226 630	0,44%
TN0006610513	ATTI LEAS 2018-1 B TMM+2.3%	30 000	600 000	624 718	0,12%
TN0006610547	ATTI LEAS 2019-1 B TMM+2.75%	10 000	400 000	417 699	0,08%
TN0006610554	ATTIJ LEASING SUB 2020-1 TF 10	2 000	120 000	120 944	0,02%
TNA4HARL4UU5	BH BANK SUB 2021-02 D TMM+2.9%	56 500	5 650 000	5 743 013	1,14%
TN0003100765	BNA SUB 2018-1 A TMM+2%	51 000	1 019 999	1 049 424	0,21%
TN0001300680	BTE 2019-1 CB TF 11.5%	23 000	2 300 000	2 506 382	0,50%
TN0004201471	CIL 2020-01 5 ANS 10.5%	7 410	370 500	372 802	0,07%
TN0007310501	HL 2018-2 CAT-B- TF 11.5%	9 500	760 000	819 384	0,16%
TN0007310485	HL 2018-2 11.15% A TF	5 500	220 000	236 667	0,05%
TN0007310568	HL 2020-03 (B) 10.3% 5 ANS	11 390	911 200	980 523	0,19%
TN0007310535	HL 2020-2 A TF 10.6% 5 ANS	14 306	856 539	866 876	0,17%
TN0007310543	HL 2020-2 B TF 10.6% 5 ANS	9 735	600 564	601 634	0,12%
TN0007310477	HL SUB 2018-1 B 8.5%	10 000	600 000	624 368	0,12%
TN0007310576	HL SUB2021-1 A TF 10% 5 ANS	16 250	1 300 000	1 388 044	0,28%
TN0002601011	STB 2008/1	20 000	880 000	920 219	0,18%
TN0002601169	STB SUB 2019-1 C TF 11%	15 000	1 200 000	1 209 547	0,24%
TN0002102135	TLF 2020-1 11.60% - 5 ANS	11 485	689 100	727 294	0,14%
TN0002102101	TLF 2019-1 A TF 11.4%	20 000	800 000	837 380	0,17%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021 SUB TF 9.8% 5 ANS	7 300	584 000	592 154	0,12%

TN0007190150	UNIFACTOR 2018 TF 9.25%	15 000	300 000	301 946	0,06%
TN0007200173	WIFAK BANK 5 ANS 10.25%	3 000	90 000	90 040	0,02%
TN0003400652	AB SUB 2020-03 A 9% 5 ANS	6 700	533 080	567 731	0,11%
TNJQTACHIQQ5	HL 2022-1 BTF 9.8% 7 ANS	40 000	4 000 000	4 242 288	0,84%
TNHD4NKEWF69	BIAT SUB 2022-1 G TMM+3.45%	61 500	6 150 000	6 451 424	1,28%
TN77U54Q5NV3	HL 2022-1 ATF 9.6.% 5 ANS	13 500	1 347 300	1 427 748	0,28%
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1 CB 10.3% 7 ANS	35 000	3 500 000	3 560 050	0,71%
TN77U54Q5NV3	HL 2022-1 ATF 9.6.% 5 ANS	5 000	495 000	524 722	0,10%
	EO WIFAK BANK 2022-2 C 10.25%	20 000	2 000 000	2 005 392	0,40%
<b>Emprunts national</b>			<b>183 229 450</b>	<b>188 890 959</b>	<b>37,52%</b>
TN0008000838	Emprunt national T1 2021 CAT B	284 800	28 480 000	29 490 736	5,86%
TN0008000846	Emprunt national T1 2021 CAT C	42 901	42 901 000	44 440 829	8,83%
TNPSL0PEJVO7	Emprunt national T1 2022-A 8.8% TF	147 183	1 415 688	1 505 693	0,30%
TNHG2VXQ3BG0	Emprunt national T1 2022-B 8.9% TF	1 167	112 249	119 266	0,02%
TN5XXZZ454U2	Emprunt national T1 2022-C 9.10% TF	10	960	1 021	0,00%
TNQHMI7RIBR5	Emprunt national T1 2022-C TMM+2.65%	159 000	15 900 000	16 857 493	3,35%
TNLEGO8CKWX3	Emprunt national T1 2022 -A TMM+2.4%	1 097	10 496	11 189	0,00%
TN0008000887	Emprunt national T2 2021 CAT A	1 292	12 169	12 580	0,00%
TN0008000820	Emprunt national T2 2021 CAT A 8.7%	90	829	872	0,00%
TN0008000895	Emprunt national T2 2021 CAT B	200 000	20 000 000	20 493 764	4,07%
TN0008000903	Emprunt national T2 2021 CAT C	18 000	18 000 000	18 449 438	3,67%
TN11TIB0EPV4	Emprunt national T-2 2022 -C TMM+2.40%	130 000	13 000 000	13 541 256	2,69%
TNJ1M1ZAWYG5	Emprunt national T-2 2022 -A 9.25% TF	25 526	242 619	254 047	0,05%
TNQVHB5WZ2K2	Emprunt national T-2 2022 -B 9.35% TF	119	11 296	11 825	0,00%
TNQCK0BPZ5A4	Emprunt national T-2 2022 -A TMM+2.15%	578	5 491	5 739	0,00%
TNI9EO2MTU05	Emprunt national T-2 2022 -C 9.6% TF	41	3 839	4 016	0,00%
TNZBXQU5RZ91	Emprunt national T3 2021 CA 8.70% PP	134 560	1 268 613	1 294 952	0,26%
TNSUXW7EBUQ0	Emprunt national T3 2021 CA TMM+2.45% PP	3 884	36 077	36 954	0,01%
TNYZO6UGUZ33	Emprunt national T3 2021 CB 8.80% PP	3 007	284 831	289 861	0,06%
TN5QHxz8T348	Emprunt national T3 2021 CB TMM+2.55% PP	172	15 999	16 391	0,00%
TNJP2LP1CVE1	Emprunt national T3 2021-C-C TV+2.65%	30 000	30 000 000	30 293 523	6,02%
TN3QL5M1QLW6	Emprunt national T3 2021-C-C TF 8.9%	19	17 860	18 192	0,00%
TNXNSU5ILBI2	EMP NAT T-3 2022 -A 9.25% TF	399	3 751	3 848	0,00%

TNIZ090I5G66	Emprunt national T-3 2022 -C TMM+2.40%	95 000	9 500 000	9 713 370	1,93%
TNOAYHSVTHY1	EMPNAT T-4 2022 -A 9.35% TF	291	2 755	2 784	0,00%
TNWRCVSYL730	EMPNAT T-4 2022 -B 9.4% TF	8	752	760	0,00%
TNEFCT8MXYZ3	EMPNAT T-4 2022 -C 9.6% TF	23	2 176	2 198	0,00%
TNVFSFLG1FH4	EMPNAT T-4 2022 -C TMM+2.25%	20 000	2 000 000	2 018 362	0,40%
<b>Titres OPCVM</b>			<b>10 060 211</b>	<b>10 077 066</b>	<b>2,00%</b>
TN0006840011	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	93 900	10 060 211	10 077 066	2,00%
<b>TOTAL</b>			<b>251 970 365</b>	<b>260 246 532</b>	<b>51,70%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total actifs</b>					<b>51,57%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2022 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<b>Soldes au 31 décembre 2021</b>	<b>218 569 546</b>	<b>6 529 327</b>	<b>(693)</b>	<b>225 098 180</b>	<b>585 288</b>
<b>* Acquisitions de l'exercice</b>					
Obligations de sociétés	23 028 390			23 028 390	
Emprunt national	45 267 682			45 267 682	
Bons du trésor assimilables	-			-	
Titres OPCVM	58 112 198			58 112 198	
<b>* Remboursements et cessions de l'exercice</b>					
Annuité et cession Obligations de sociétés	(33 388 803)			(33 388 803)	139 878
Cession emprunt national	(4 227 524)			(4 227 524)	31 897
Cession et remboursement Bons du trésor assimilables	(3 311 834)			(3 311 834)	1 850
Cession Titres OPCVM	(52 079 290)			(52 079 290)	(26 002)
<b>* Variations des plus ou moins values latentes</b>					
Obligations de sociétés			(7 370)	(7 370)	
Emprunt national			26 924	26 924	
Bons du trésor assimilables			10	10	
Titres OPCVM			15 171	15 171	
<b>* Variations des intérêts courus</b>					
		1 712 798		1 712 798	
<b>Soldes au 31 décembre 2022</b>	<b>251 970 365</b>	<b>8 242 125</b>	<b>34 042</b>	<b>260 246 532</b>	<b>147 623</b>

## Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2022 à D : 243.615.628 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation	Période	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2022	% Actif net
<b>Certificats de dépôt</b>				<b>92 992 684</b>	<b>94 862 279</b>	<b>18,85%</b>
TN98KMR1PRR3 TN0EQA9OQ3Z8	Certificats de dépôt AB 06-01-2023 (au taux de TMM+1%)	10 jours		5 489 915	5 494 958	1,09%
	Certificats de dépôt AB 09-01-2023 (au taux de TMM+1%)	10 jours		3 493 583	3 494 866	0,69%
	Certificats de dépôt AB 09-01-2023 (au taux de TMM+1%)	10 jours		998 166	998 533	0,20%
	Certificats de dépôt BNA 19/01/2023 (au taux de 9.37%)	360 jours		20 026 433	21 426 322	4,26%
	Certificats de dépôt AB 31/01/2023 (au taux de 9.78%)	130 jours		14 590 657	14 905 536	2,96%
	Certificats de dépôt BH 15-06-2023 (au taux de 10.57%)	170 jours		19 239 345	19 261 717	3,83%
	Certificats de dépôt BH 22-06-2023 (au taux de 10.57%)	190 jours		9 577 292	9 617 338	1,91%
	Certificats de dépôt BH 29-06-2023 (au taux de 10.57%)	190 jours		9 577 292	9 601 765	1,91%
	Certificats de dépôt BNA 21-12-2023 (au taux de 10.6%)	380 jours		10 000 000	10 061 244	2,00%
<b>Comptes à terme</b>				<b>95 200 000</b>	<b>98 834 184</b>	<b>19,63%</b>
	Placement BNA au 06/03/2023 (au taux TMM+3.12%)	180 jours	-	10 000 000	10 261 010	2,04%
	Placement BNA au 16/06/2023 (au taux TMM+3.09%)	365 jours		75 200 000	78 529 156	15,60%
	Placement BH au 21/06/2023 (au taux 10.57%)	190 jours		10 000 000	10 044 018	2,00%
<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>				<b>48 799 733</b>	<b>49 919 165</b>	<b>9,92%</b>
	Pension livrée ATB au 02/01/2023 (au taux de 8.27%), 2 486 BTA 7.5% Décembre 2028	5 jours		2 500 000	2 502 178	0,50%
	Pension livrée BNA au 06/01/2023 (au taux de 8.53%), 22 188 BTA 7.4% Février 2030	204 jours		20 299 801	21 255 769	4,22%
	Pension livrée BNA au 28/06/2023 (au taux de 8.6%), 28 022 BTA 7% Juillet 2028	204 jours		25 999 932	26 161 218	5,20%
<b>TOTAL</b>				<b>236 992 417</b>	<b>243 615 628</b>	<b>48,40%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>						<b>48,27%</b>

### Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à D : 43.770, contre D : 180.340 à la même date de l'exercice 2021 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
	<u>2</u>	
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	35 905	173 472
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	6 000	5 300
Charges payées d'avance(*)	1 865	1 568
<b>Total</b>	<u><b>43 770</b></u>	<u><b>180 340</b></u>

(\*) Il s'agit de commissions sur le dénouement des opérations de pensions livrées, prélevées conformément à l'avis de TUNISIE CLEARING N°9-2021 du 11 janvier 2021.

### Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2022 à D : 1.264.846, contre D : 966.274, à la même date de l'exercice 2021 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Rémunération du gestionnaire	1 264 846	966 274
<b>Total</b>	<u><b>1 264 846</b></u>	<u><b>966 274</b></u>

### Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2022 à D : 44.441, contre D : 53.335, au 31/12/2021 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
Redevance du CMF	44 441	35 178
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	-	18 157
<b>Total</b>	<u><b>44 441</b></u>	<u><b>53 335</b></u>

## Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

### Capital au 31-12-2021

Montant	389 060 086
Nombre de titres	3 328 582
Nombre d'actionnaires	1 380

### Souscriptions réalisées

Montant	665 846 039
Nombre de titres émis	5 696 591
Nombre d'actionnaires nouveaux	697

### Rachats effectués

Montant	(611 065 312)
Nombre de titres rachetés	(5 227 919)
Nombre d'actionnaires sortants	(200)

### Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	34 735
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	147 623
Régularisation des sommes non distribuables	(9 817)
Résultats de l'exercice clos incorporés à la VL	(A) 24 949 646
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	3 512 829

### Capital au 31-12-2022

Montant	472 475 829
Nombre de titres	3 797 254
Nombre d'actionnaires	1 877

(A) Selon décision de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2022.

**Note 10 : Revenus du portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 décembre 2022 à D : 17.286.320, contre D : 7.834.125 pour la même période de l'exercice 2021, se détaillant ainsi :

	<b>Année 2022</b>	<b>Année 2021</b>
<b><u>Revenus des obligations</u></b>	<b><u>5 019 795</u></b>	<b><u>3 990 495</u></b>
-	-	
- Intérêts	5 019 795	3 990 495
-		
<b><u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u></b>	<b><u>12 126 221</u></b>	<b><u>3 828 515</u></b>
-		
- Intérêts des BTA et Emprunt national	12 126 221	3 828 515
-		
<b><u>Revenus des OPCVM</u></b>	<b><u>140 304</u></b>	<b><u>15 115</u></b>
-		
- Dividendes	140 304	15 115
	-	
<b>TOTAL</b>	<b>17 286 320</b>	<b>7 834 125</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 décembre 2022 à D : 12.305.119, contre D : 4.882.763 pour la même période de l'exercice 2021, se détaillant ainsi :

	<b>Année 2022</b>	<b>Année 2021</b>
Intérêts des comptes à terme	6 807 779	4 576 421
Intérêts des dépôts à vue	30 197	21 756
Intérêts des certificats de dépôt	5 467 143	284 586
-	-	
<b>TOTAL</b>	<b>12 305 119</b>	<b>4 882 763</b>

**Note 12 : Revenus des prises en pension**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 décembre 2022 à D : 6.968.976, contre D : 10.937.054 pour la même période de l'exercice 2021, se détaillant ainsi :

	<b>Année 2022</b>	<b>Année 2021</b>
Intérêts des prises en pension	6 968 976	10 937 054
<b>TOTAL</b>	<b>6 968 976</b>	<b>10 937 054</b>

**Note 13 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2022 à D : 4.687.599, contre D : 3.087.130 pour la période allant du 01/01 au 31/12/2021 et se détaille ainsi :

	<b>Année 2022</b>	<b>Année 2021</b>
Rémunération de gestionnaire	4 687 599	3 087 130
<b>TOTAL</b>	<b>4 687 599</b>	<b>3 087 130</b>

## Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/12/2022 à D : 594.162, contre D : 460.946, pour la même période de l'exercice 2021, et se détaillent ainsi :

	<b>Année 2022</b>	<b>Année 2021</b>
Redevance du CMF	492 395	324 278
Services bancaires et assimilés	263	10 176
Commissions sur pensions livrées (*)	100 704	126 492
Autres	800	-
<b>TOTAL</b>	<b>594 162</b>	<b>460 946</b>

(\*) Commissions sur le dénouement des opérations de pensions livrées, prélevées conformément à l'avis de TUNISIE CLEARING N°9-2021 du 11 janvier 2021.

## Note 15 : Autres informations

### 15.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Revenus des placements	9,628	7,106	6,095	5,352	1,044
Charges de gestion des placements	(1,234)	(0,927)	(0,748)	(0,618)	(0,190)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>8,394</b>	<b>6,179</b>	<b>5,347</b>	<b>4,734</b>	<b>0,854</b>
Autres charges	(0,161)	(0,138)	(0,084)	(0,077)	(0,027)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>8,232</b>	<b>6,040</b>	<b>5,264</b>	<b>4,656</b>	<b>0,827</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,095)	1,455	2,440	2,814	0,252
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>8,137</b>	<b>7,496</b>	<b>7,704</b>	<b>7,471</b>	<b>1,079</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,009	(0,003)	(0,001)	0,011	0,115
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,039	0,176	0,067	0,100	0,024
<b>Plus (ou moins) values sur titres (2)</b>	<b>0,048</b>	<b>0,173</b>	<b>0,066</b>	<b>0,112</b>	<b>0,139</b>

<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	8,280	6,213	5,329	4,768	0,966
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<u>0,048</u>	<u>0,173</u>	<u>0,066</u>	<u>0,112</u>	<u>0,139</u>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,003)	0,074	0,017	0,053	(0,003)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<u>0,045</u>	<u>0,247</u>	<u>0,082</u>	<u>0,165</u>	<u>0,137</u>
Valeur liquidative	132,563	124,380	116,638	108,852	101,216
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,96%	0,77%	0,66%	0,59%	0,19%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,11%	0,07%	0,07%	0,03%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	6,33%	6,22%	6,83%	7,11%	1,07%

## **Note 15.2 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

### ***Rémunération du gestionnaire :***

La gestion de "FIDELITY SICAV PLUS" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,8% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

### ***Rémunération du dépositaire :***

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire des fonds et des titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

### ***Rémunération des distributeurs :***

MAC-SA et AMEN BANK assurent la distribution des titres de FIDELITY SICAV PLUS. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK sont supportées par le gestionnaire.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022**

***I-RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS***

***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «FIDELITY SICAV PLUS», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 504.685.974, un actif net de D : 503.376.687 et un bénéfice de D : 31.442.783.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Paragraphe d'observation***

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « FIDELITY SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

## ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

## ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre

des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## ***II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 09 mai 2023

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**Mustapha MEDHIOUB**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé au cours de nos investigations, d'opérations régies par les articles précités.

Tunis, le 09 mai 2023

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Mustapha MEDHIOUB**